



Devant les difficultés de fonctionnement du collège et le vieillissement des locaux, le conseil général décide en 1999 de reconstruire en totalité le collège François Truffaut.

Composé de 7 bâtiments répartis sur deux portions de terrain et reliés par un passage étroit, le collège apparaît en effet peu adapté aux pédagogies et aux normes en vigueur.

## Un collège entre ville et nature



Un bâtiment principal en forme de U, d'une surface de 4800m<sup>2</sup> accueillant les fonctions principales du collège ainsi qu'un service de restauration est donc construit sur l'emplacement de l'ancien stade.

Ce bâtiment est traité en différents volumes ce qui permet un identification rapide des éléments.



Un léger décollement des toitures en ardoises donne à ce bâtiment un aspect plus aérien et permet l'éclairage abondant des circulations. Ces dernières sont assurées de part et d'autre du jardin intérieur par des liaisons couvertes qui limitent les flux.

L'orientation des ouvrages et la galerie conçue dans l'alignement de l'esplanade créent des zones d'ombres et atténuent de ce fait la lumière sur les salles de classes. Au nord du bâtiment principal, des logements de fonction sont édifiés sous la forme de petits bâtiments.



Le bâtiment qui abrite la section horticole est restructuré.

Les espaces extérieurs (cour de récréation, parc, esplanade) sont redéfinis. L'esplanade faite de pavé et de béton désactivé, forme un véritable espace de représentation et constitue l'accès principal au collège.

Enfin, dès l'achèvement du nouveau collège, les anciens bâtiments sont démolis



Maitrise d'ouvrage	Conseil général du Maine et Loire
Maitrise d'ouvrage déléguée	SODEMEL
Maitrise d'oeuvre	LOGERAIS/GOUSSET/EVEN STRUCTURES/ AREA/MASSON/ABETEC/ACOUSTA
OPC	GOUSSET
Coordonnateur / SPS	GOUSSET
Contrôle technique	APAVE
Date	2001-2002
Montant de l'opération	7.3M euros